



**SERVICES PUBLICS CFE-CGC**  
**15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS**

☎ 01.44.70.65.90 e-mail :

[fonctions.publiques@cfecgcfp.org](mailto:fonctions.publiques@cfecgcfp.org)

<http://cfecgcfp.org/>

Paris, le 08 novembre 2017

**Déclaration préalable au CCFP**  
**8 novembre 2017**

Le CCFP se réunit aujourd'hui après le boycott de la séance prévue le 6 novembre. Par ailleurs les Services Publics CFE-CGC et les autres fédérations de la FP ont appelé à la journée d'action du 10 octobre dans un contexte particulièrement défavorable aux agents publics.

La Fédération des services publics CFE CGC manifeste sa vive opposition sur deux points inscrits à l'ordre du jour de ce CCFP, la création d'une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG et les projets de décret reportant d'un an l'entrée en vigueur des mesures PPCR.

Nous estimons en effet que l'Etat ne tient pas parole.

Pour ce qui concerne la compensation de la hausse de la CSG, je rappelle l'engagement pris par le Président de la République pendant la campagne électorale dans la lettre ouverte aux agents publics, en date du 14 avril 2017, dans laquelle il indiquait que *« j'augmenterai votre pouvoir d'achat comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant. »*

Cet engagement n'est malheureusement pas tenu pour les agents publics, qui dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, verront tous leur rémunération nette baisser, en raison de l'augmentation des cotisations salariales retraite.

Si la hausse de la CSG, à compter de cette même date, devrait, en principe, être intégralement compensée par la suppression de la cotisation exceptionnelle de solidarité pour les agents publics qui y sont assujettis et par la création concomitante d'une indemnité compensatrice, il ressort toutefois des groupes de travail avec la DGAFP, qu'un certain nombre d'agents n'auront sans doute pas une compensation intégrale de la hausse de la CSG et connaîtront donc, de ce point de vue, une diminution de leur rémunération.

En tout état de cause, l'indemnité compensatrice ne sera revalorisée qu'une seule fois au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce qui rend cette indemnité dégressive. Il y aura donc progressivement perte de pouvoir d'achat pour les agents publics à partir de 2019.

L'engagement pris vis-à-vis des agents publics n'est donc en l'espèce pas respecté.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), signé fin 2015 par six fédérations de syndicats de la fonction publique, dont la Fédération des services publics CFE CGC, nous refusons que l'année 2018 soit une année blanche pour les fonctionnaires des trois versants de la fonction publique.

Après plusieurs années de gel du point d'indice et d'absence d'évolution des carrières pour de très nombreux fonctionnaires des trois versants de la fonction publique, ce protocole devait

permettre de prendre en compte, tant l'évolution et la technicité des métiers de la fonction publique, que l'allongement des carrières et la diversification des parcours professionnels.

Le cadencement des mesures actées dans ce protocole et le calendrier de leur mise en œuvre était un élément essentiel de la négociation et de la signature de PPCR.

Nous ne pouvons pas, dans ces conditions, nous satisfaire d'un report unilatéral d'une année dans la mise en œuvre du PPCR. Cette année « blanche » est en effet lourde de conséquences pour les fonctionnaires, tant d'un point de vue technique que politique.

Au niveau technique tout d'abord, un report d'une année de l'ensemble des mesures PPCR pénalise l'ensemble des fonctionnaires des trois versants de la fonction publique, soit près de 4 millions d'agents. Ce report pénalise tout spécialement, et de façon irréversible, les fonctionnaires qui partiront à la retraite en 2018, sans bénéficier des mesures qui auraient du intervenir cette année-là et avec un montant moindre de pension.

Au niveau politique ensuite, un tel report revient à ce que l'Etat se dédise de sa parole, alors même que le Président de la République était membre du gouvernement qui s'est engagé dans cette procédure de contractualisation avec les organisations syndicales signataires.

Cette décision de report, si elle devait être maintenue, ferait peser un soupçon très lourd sur les engagements pris ou qui seraient ultérieurement pris par le gouvernement, mettant à mal la position et la crédibilité même des représentants de l'Etat.

Nous sommes d'autant plus inquiets, que d'autres engagements n'ont à ce jour pas été respectés, comme, par exemple, la reconduction de la GIPA pour l'année 2017, annoncée à plusieurs reprises et toujours pas effective à ce jour.

Cette succession d'engagements non tenus à l'endroit des agents publics, nous inquiète légitimement et donne un signal particulièrement négatif aux agents publics, pour lesquels les mauvaises nouvelles s'accumulent depuis le début de votre mandat (gel du point d'indice, suppression de 120 000 postes, rétablissement du jour de carence ...).

A cette première inquiétude, s'ajoute une seconde inquiétude, liée aux conditions dans lesquelles se déroule le dialogue social depuis quelques mois.

Les annonces faites aux médias, sans information préalable, ni a fortiori sans concertation avec les partenaires sociaux représentatifs, élus démocratiquement en décembre 2014, et le pseudo dialogue social conduit à l'occasion de réunions de travail, montrent qu'il n'existe aucun véritable échange constructif et de confiance.

Les conditions dans lesquelles se sont tenues les réunions de travail relatives aux projets de textes inscrits à l'ordre du jour du présent CCFP sont de ce point de vue symptomatiques.

Par ailleurs, nous déplorons que dans le cadre du « Forum de l'action publique » comme dans celui de « CAP 2022 », aucune place ne soit laissée aux organisations syndicales, qui sont écartées soit au profit d'une consultation directe des agents publics, soit au profit d'un comité qui ne compte aucun représentant des agents publics, ni aucun membre des conseils de la fonction publique (Conseil commun de la fonction publique, Conseils supérieurs des trois versants de la fonction publique)

Nous considérons que l'actuel gouvernement porte une atteinte particulièrement grave au rôle et à la place des organisations syndicales représentatives des agents publics.

Comme vous le savez, la place des organisations syndicales représentatives est garantie tant par la Constitution que par le statut général de la fonction publique.

Nous vous demandons de revenir sur la décision de report d'un an des mesures statutaires, indiciaires et indemnitaires de PPCR, afin que l'année 2018 ne soit pas une année blanche pour les fonctionnaires des 3 versants de la fonction publique.

Nous vous demandons par ailleurs que des mesures concrètes soient prises pour rétablir un véritable dialogue social constructif et de confiance.